

Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 15 mai 2023
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	E	Eric Vallier	P
Michel Jay	I	Martine Corréard	I		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Pouvoirs : pas de pouvoir
Public : 3 personnes

Début de la réunion : 20h30
Fin de la réunion : 22h45

Association Foyer de ski de fond

Représentant de l'association : Michel Jay, président et Michel Sparfel, trésorier (excusé Aurélie Péré).

La saison 2022-2023 est une saison médiocre, par manque de neige.
Une journée élagage, grâce aux bénévoles très actifs, a eu lieu, ce qui a permis d'avoir un peu plus de neige sur les pistes, et toutes les pistes n'ont pas été damées.

Les activités ont été réduites dès début mars.
Seulement 50% du ski scolaire par rapport au prévisionnel.
Animation du biathlon prévue le 12 février, annulée.
Mais petites activités « sauvegardées » : ski crêpes, cours avec les familles, les nocturnes.

Concernant l'accueil au foyer : gros temps sur les week-ends de janvier, surtout les randonneurs et skieurs.
Pas grand monde pour les vacances de Noël. Bonne fréquence pour celles de février par les réguliers, les locaux et quelques touristes.

Concernant le matériel :

- La dameuse : conduite impossible du fait de la défaillance du « joystick » (faux contact).
Merci à Tréminis pour le prêt de leur machine.
Merci également au « Mac Gyver » qui a réparé le joystick, (coût 400 € de matériel contre 2 000 € pour un joystick neuf).
- Gros achats de matériel de ski pour une mise en conformité, suivant les normes mises en place depuis la saison 2021 – 2022.

Concernant le personnel :

- Pour le damage des pistes, pas de « salaire » pour cette année, la personne (Jean-François Péré) ayant décidé de faire du bénévolat (merci).
- Pour l'accueil au foyer, la personne salariée a été mise au chômage partiel par manque d'activité. En parallèle, comme tous les ans, le relais infos a été installé au foyer pour l'accueil des touristes.

Présentation des comptes de l'association et de la mairie pour cette saison :

- Les vignettes, en prévente pour la majorité, mais également en vente au foyer.
- Prévisions :
 - o Changement du scooter, pour un moins bruyant, mais surtout moins énergivore (il sert également pour le damage).
 - o Pour palier le manque de neige, un projet est à développer autour des raquettes et courses d'orientation (en remplacement du ski si peu de neige).

Entretenir le bénévolat est important.

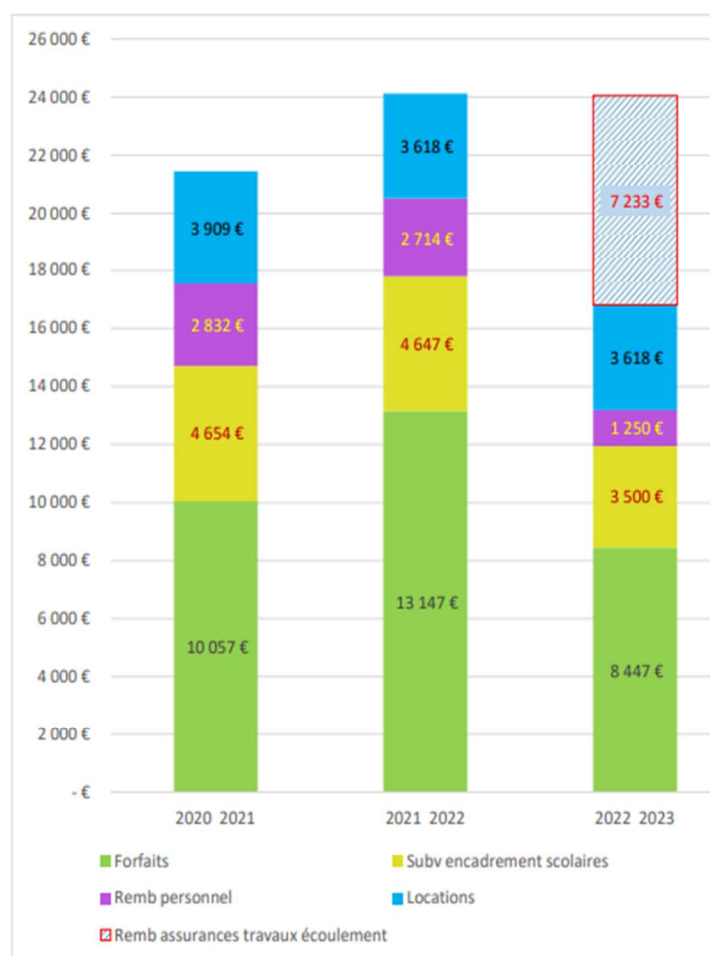
Une présentation graphique des résultats de la commune sur les 3 saisons, 2020/2021 – 2021/2022 et 2022/2023, est faite. Il est constaté que la commune est bénéficiaire ;

BILAN SKI DE FOND - Mairie

Dépenses en €



Recettes en €



Une réunion est à prévoir à l'automne pour une nouvelle convention arrivant à échéance.

Le conseil municipal débute :

- Suite à un oubli de deux délibérations (votées à l'unanimité) lors de la validation du PV du conseil municipal du 31 mars 2023, il est demandé une validation au présent conseil municipal avant diffusion du PV : validé par les présents.
- Le procès-verbal de la précédente réunion est lu en début de séance pour approbation. Le conseil municipal adopte le compte-rendu du 17 avril 2023.
- Une délibération concernant les subventions FAI Chanas est rajoutée.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 - Vote du compte de gestion M14 – budget de la commune
- 2 – Subventions FAI Chanas

Divers

- A – Coupe affouagère 2023
- B – Cloches de l'église et places de parking
- C – Divers

Lecture est faite par M. le Maire, en réponse au conseil du 17 avril 2023, suite aux accusations :

« *VOTE DU COMPTE DE GESTION Commune 2022 – ACCUSATIONS de Claude TRINCAT*

Lors du CM du 17 avril 2023 :

Au moment du vote du Compte de Gestion de la Commune 2022,

Claude TRINCAT a porté de violentes accusations contre Monsieur le Maire et la comptable qui étaient absents à cette réunion.

Claude TRINCAT a accusé Monsieur le Maire et la comptable d'avoir « magouillé » le budget en passant des DM sans accord du Conseil Municipal, pour un montant de 22 424.00€.

Claude TRINCAT se défend de ne pas avoir pu consulter le Compte de Gestion pour demander des explications aux concernés, car celui-ci a été mis en ligne, sur le Cloud Elus, le 16 Avril au soir.

En réponse :

Le Compte de Gestion a été déposé le 11 avril 2023, à 10h04, sur le Cloud Elus.

Nom	Modifié le	Type	Taille
Offre commerciale AXA	12/04/2023 08:14	Dossier de fichiers	
COMPTE GESTION M14 2022	11/04/2023 10:04	Microsoft Edge P...	266 Ko
Convocation C.M 17.04.2023	11/04/2023 10:03	Microsoft Edge P...	307 Ko
Délibérations C.M 17.04.2023	17/04/2023 11:09	Document Micros...	29 Ko
EA2023_modele DCM _ Chichilianne	23/03/2023 10:56	Document Micros...	61 Ko
liste DELIBERATIONS C.M 17.04.2023	12/04/2023 10:44	Document Micros...	16 Ko
Tarifs camping car 2022	17/04/2023 10:38	Microsoft Edge P...	393 Ko

Petit rappel :

1/ Définition du compte de gestion :

Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes des comptes de la commune.

Il est établi par le comptable public (SGC de La Mure)

Il concorde au Compte Administratif établi par la commune.

Il est contrôlé par un Juge des Comptes.

2/ Définition du compte administratif :

Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes des comptes de la commune.

Il est établi par la comptable la commune

Il est validé par le Conseil Municipal

3/ Définition d'une délibération modificative de crédit :

Elle modifie les autorisations budgétaires votées par le Conseil Municipal

Il en existe 2 sortes :

- *DM de crédits supplémentaires.*

Il s'agit de crédits rajoutés au BP en dépenses et en recettes. Elles sont équilibrées.

- *DM de transfert de crédits.*

Il s'agit de transférer des crédits d'un compte à un autre.

Ces sommes sont prévues au BP, ce ne sont pas des rajouts.

Le Compte Administratif a été voté le 31 Mars 2023, par le Conseil Municipal.

Aucune remarque concernant les DM n'a été faite par Claude TRINCAT.

Afin de clôturer toutes les dépenses de l'exercice, il est nécessaire, en fin d'année, d'ajuster les crédits sur certains comptes.

L'exercice comptable se clôture au mois de décembre.

Un Conseil Municipal a eu lieu le 2 Décembre 2022 et le suivant a eu lieu le 13 Janvier 2023.

Le 9 décembre 2022, lors d'une réunion de travail des élus, (où Claude TRINCAT était absent), la comptable propose aux membres du Conseil Municipal, 4 délibérations modificatives de transfert de crédits pour un montant total de 22 424.00€ à rattacher au Conseil Municipal du 2 décembre 2022, pour pouvoir payer les dernières factures de l'exercice.

Tous les membres présents (Eric VALLIER, Jacqueline BONATO, Marie-Pierre JOUBERT, Daniel MARTIN, Franck BEAUME et Jean-Noël BOUVIER) ont accepté cette demande. »

Et ensuite fait lecture de la délibération :

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai, le conseil municipal de la commune de Chichilianne, s'est réuni, sur la convocation de E. VALLIER Maire,

N° 2023-034 : Approbation compte de gestion M14 -2022 pour le budget de la commune

Monsieur Le Maire expose,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que le budget principal de la commune,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2023

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Délibération adoptée à la majorité

Abstention : Patrick Beaufiles (absent lors de la préparation du budget)

2 – Subventions FAI Chanas

Cela concerne la cabane des bergers de la Chanas.

La commune a fait une demande de subventions pour les travaux.

Lecture est faite :

Objet : demande d'aide au titre de la mesure 207 du Programme Régional FEADER Auvergne Rhône-Alpes 23-27 intitulé « améliorer les conditions des éleveurs en espace pastoral »

Le programme de ces travaux, dont le coût éligible est estimé à 25 067 euros, sera inscrit au titre de l'année 2023.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'engager cette opération et sollicite à cette fin une aide financière la plus élevée possible, conformément au plan de financement de la demande d'aide et dans la

limite des taux de financement autorisés, auprès des différents bailleurs : Europe – Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes – autres.

Le conseil municipal sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires de la demande subvention en faveur du pastoralisme volet aménagement pastoral. »

Pour mémoire : cela concerne aussi la mise aux normes des toilettes.

La subvention serait à hauteur de 70% de la totalité.

La FAI, assistante de la constitution de la demande, à hauteur de 1 856,82 €

Les 30% restant seront pris en charge pour 15 % pour la commune, et 15% par le groupement pastoral (annuellement sur 6 ans).

Le budget a déjà été voté.

Délibération adoptée à l'unanimité pour la demande de subvention.

Divers

Coupe affouagère 2023 :

(pour information, vers juin juillet).

C'est une coupe autonome. Les parcelles concernées ont été martelées, pour environ 1 800 m³, pour de la vente et pour la coupe affouagère.

Une consultation des acteurs locaux est en cours pour la coupe.

Cloches de l'église :

Une demande a été faite en mairie : « en vue de l'annonce d'une période test estival avec l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 5h, est-ce qu'on pourrait faire un test similaire d'arrêter la sonnerie des cloches de l'église entre 23h et 5h ? »

Pour information, la dernière demande similaire datant du mandat de 1989 à 1995.

A la majorité absolue, la réponse est non. Aucune modification ne sera faite.

Places de parking et « dépose minute » de la place de l'église :

M. Barrière, représentant « Les Vagabonds du Mont », est présent et expose les faits, résumant ainsi le mail reçu en mairie le 9 mai.

Le mail résumant l'intervention de M. Barrière :

Suite à la disparition des places de parking et de la création de l'emplacement de la place « dépose minute » sous l'arbre de la place :

- Absence de communication de la part de la mairie pour le début des travaux, afin d'informer leurs clients.
- Demande la possibilité de créer un dépose minute le plus près possible de l'entrée de la nouvelle épicerie de village, idéalement au début du chemin de Prarron, ce qui permettrait aux clients les plus âgés ou les moins mobiles de ne pas avoir à traverser la place. Cela sera aussi utile pour les clients des chambres d'hôtes les plus âgés (entre 70 et 90 ans) ou avec des enfants de pouvoir déposer leurs bagages avant de se garer correctement quelques minutes plus tard.

La localisation actuelle de la place dépose minute prévue actuellement sous l'arbre, ne va-t-elle pas gêner les manifestations prévues ou l'agencement des espaces verts censés redonner vie à cette place ?

L'espace d'un sens de circulation pour un véhicule léger devra toujours être présent pour accéder à ce « dépose minute » et les manœuvres des automobilistes vont empiéter sur près d'un tiers de la place totale de cet espace.

Pourquoi ne pas mettre un banc, à l'ombre, sous l'arbre pour que les touristes et habitants puissent se réapproprier cette place et contenter les besoins d'espaces verts et le besoins de développement commercial sur le village.

M. le Maire informe :

- concernant la « non communication » en amont des travaux, l'entreprise étant intervenue très rapidement, nous avons été pris de court. Aucun flash infos n'a été fait.
Le conseil s'excuse concernant la non communication des dits travaux en amont.
- Le sujet des places de parking sur le village a déjà été débattu en conseil municipal et validé à la majorité
- Une signalétique va être mise en place.

Travaux Pas de l'Aiguille :

Travaux toujours en cours concernant le monument : couvertine, recèlement, joint de la dalle, résine totale dessus (sous la surveillance de 32 bouquetins...)

Sentier Pas de l'Aiguille :

M. Betton du PNRV a été informé que le sentier se dégrade sous l'affluence des bouquetins qui « bouffent » le sentier. Des mesures doivent être prises afin d'assurer la sécurité des touristes.

Monument des Fourchaux :

Les touristes vont se garer tout près du monument, donc remise en place des arbres et barrières pour délimiter la fin du parking, en effet afin de permettre les travaux au Pas de l'Aiguille l'accès avait été ouvert pour les engins des entreprises.

Il a également été rajouté une « barrière » au niveau du pont des « skieurs », côté chemin, direction Fourchaux.

Il a été constaté que des feux de camps ont été faits, puisque cela fumait encore après le départ des personnes.

Il va être demandé à M. Leroy (PNRV) des panneaux « feux interdits ».

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil Municipal le lundi 12 juin 2023, à 20h30 dans la salle du Conseil Municipal (*date reportée à l'élaboration du présent PV*).

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert

Validé au Conseil Municipal du 3 juillet 2023

Abstention pour absence :

Abstentions : Jean-Noël Bouvier, Daniel Martin et François Sroczyński

Contres : Patrick Beauvils et Claude Trincat

Pour : Franck Beaume, Jacqueline Bonato, Marie-Pierre Joubert et Eric Vallier